

(01)	Le SIAO	4
	1.1 Volet urgence	9 12 13 14
02)	L'abri de nuit	15
03	L'hébergement d'urgence – « Dumônes » 3.1 Durée de séjour du public accueilli 3.2 Caractéristiques du public accueilli 3.3 L'espace repas dédié aux familles	20
04)	L'hébergement d'urgence – « Vierzon »	25 26
05)	La Maraude 5.1 La maraude de Vierzon 5.2 La maraude de Bourges 5.2.1 Quelques chiffres	28 31
06	Equipe mobile	37
07)	Dispositifs dédiés aux personnes vulnérables ou victimes de violences .	38
	7.1 Les 8 places physiques dédiées aux personnes vulnérables «Turly» 7.1.1 Typologie	38 40 41 41
	7.2.3 Sortie 7.3 Les 8 places physiques VVC avec accompagnement renforcé	43 43 44 45
	7.4 Les places ménages ALT VVC 7.4.1 Typologie du public	47 47 48 49

Le projet CEJR		
8.1 Le projet		
8.1.1 Les jeunes repéré	s depuis le 1er Février 2023	
	harge par le Relais	
	olace préparatoire	
	ccès à un logement autonome	
	eees a orriogeriierii adionome	

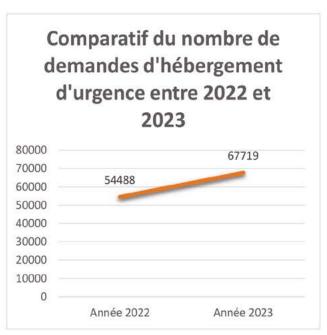
SOMMAIRE

1 Le SIAO

1.1 Volet urgence







Sur l'année 2023, le SIAO enregistre 67 719 demandes d'hébergement d'urgence. En comparaison avec l'année précédente, on observe une hausse des demandes de mise à l'abri, passant de 54488 en 2022 à 67719 en 2023, soit une augmentation de 24% en 1 an. Une solution de mise à l'abri a pu être proposée pour 64501 demandes soit 95.25% (96.82% en 2022).



On constate une hausse significative des demandes non pourvues par manque de place, passant de 237 en 2022 à 2003 en 2023, soit une augmentation de 745%.

2003 demandes soit 2.96% des demandeurs sont restées dans une situation de sans abrisme sur l'année 2023 (0.43% en 2022)





On observe une majorité des familles avec enfants présentes sur les hébergements d'urgence soit 69% (dont 40% d'enfants) contre 15% d'hommes isolés et 12% de femmes isolées.

Les personnes en situation irrégulière (SI) représentent 50% des personnes hébergées ; les personnes de droit commun (DC) 29% et les demandeurs d'asile (DA) 16%.

Ces familles avec enfants, notamment celles en situation irrégulière, en demande d'asile ou en attente de régularisation administrative, se maintiennent sur un hébergement d'urgence de manière prolongée, faute d'autres solutions, en raison de la précarité de leur situation administrative. La durée de prise en charge n'est alors plus réellement temporaire, dans l'attente qu'une orientation soit proposée; elle reste indéterminée. Certaines familles sont prises en charge sur un hébergement d'urgence depuis plus de 5 ans avec une demande d'hébergement quotidiennement renouvelée.

Malgré l'ouverture de places supplémentaires sur le département en 2022, ces chiffres montrent que le parc HU demeure sous tension. Le département dispose, sur toutes les structures de 137 places d'hébergement d'urgence pérennes et 18 places physiques dédiées aux Victimes de Violences Conjugales (hors ALT).

Comment expliquer cette tension qui perdure ? La fluidification des dispositifs est compliquée pour les motifs suivants :

- Des situations administratives non régulières (personnes déboutées de leur demande d'asile) entrainant un enkystement sur les HU. Cela concerne 50% des personnes accueillies en 20203
- Des situations administratives complexes (titre de séjour à courte validité ou récépissé) qui ne permettent pas une perspective d'insertion. Situation concernant 7/21 soit 33%.
- 20% des personnes hébergées sur le parc HU (primo-arrivant/demandeur d'asile) pourraient prétendre à un hébergement vers un Dispositif National d'Accueil (DNA).
- La complexité des situations avec des problématiques de santé envahissantes, non stabilisées (psychiatrie/addictologie) freinant l'accès à l'insertion ou à l'accès en logement.
- L'accès au logement social est difficile car le parc logement est saturé.

Année 2023	Personnes en HU orientées vers les dispositifs d'hébergement / Logement																					
		Dispo	sitif ins	ertion		Dispositif médical				Dispositif accueil via l'OFII				Dispositif logement adapté					Dispositif logement de droit commun		Autres	Tous
	CHRS	ALT	ALT PVV	Centre matern		HU + soin	LHSS	LHSS pédiatrique	ACT	CADA	HUDA	PRAHDA	СРН	PF	RS	FJT	IML	CHER TOIT	Logement social privé	Logement social public	Résidence autonomie	dispositifs
Nombre de ménage	55	5	1	2	2	1	4	4	1	14	5	1	0	1	0	0	0	6	4	9	1	121
Nombre de personnes	60	8	11	3	2	1	5	7	1	32	9	2	0	1	0	0	0	8	1	13	1	170

En 2023, 170 personnes (121 ménages) ont été orientées vers un dispositif adapté à leur situation :

- 49% vers un dispositif d'insertion dont 35% soit 60 personnes en CHRS
- 8%, soit 14 personnes en dispositif médical
- 25% soit 43 personnes vers un Dispositif National d'Accueil
- 0.6% en logement adapté, soit 1 personne
- 16% soit 28 personnes ont pu accéder à un logement autonome public ou privé (dont Logement d'Abord CherToiT)



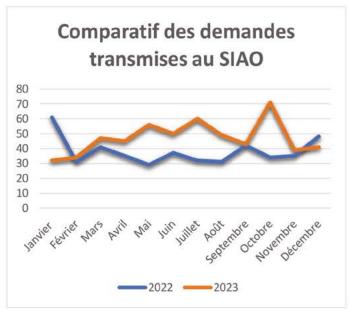
Le nombre d'appels sur le 115 a augmenté de 44.55% en 1 an, passant de 34 845 appels en 2022 à 50 368 en 2023



En tant que guichet unique des orientations sur le volet urgence et insertion, le SIAO a enregistré, sur l'année 2023, 3326 appels pour des situations d'insertion, ce qui équivaut à une moyenne de 9 appels par jour.

1.2 Volet insertion



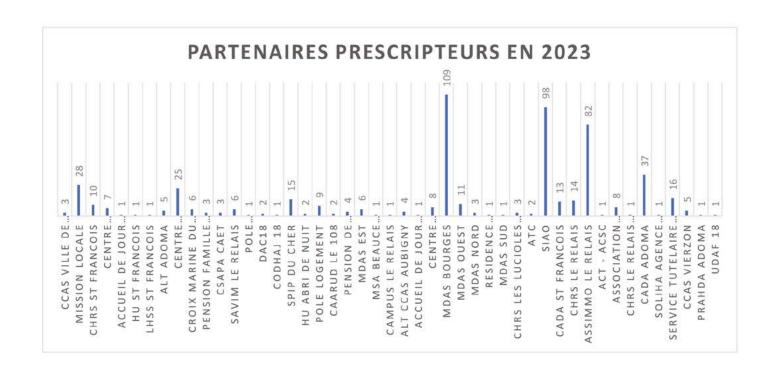


En 2023, 567 demandes ont été enregistrées via la plateforme SI SIAO. On observe une augmentation de 24% des demandes, passant de 457 en 2022 à 567 en 2023.

On observe en 2023 une activité générale en hausse.



Cette hausse de recours à un dispositif d'hébergement/logement adapté est révélatrice d'une accumulation de difficultés : perte d'un emploi ou d'aides, obstacles à l'accès en logement, ruptures familiales, isolement et repli sur soi...



Les services prescripteurs les plus importants sont le SIAO et les MDAS.

En 2023, le SIAO a réalisé **105 évaluations sociales approfondies** afin d'affiner les orientations. Il s'agit majoritairement de demandeurs sans suivi social, repérés par les équipes de la veille sociale ainsi que des situations complexes avec nécessité d'un diagnostic social plus approfondi. L'objectif est de réduire ce taux et de favoriser le recours au droit commun.

En 2023, le SIAO a animé **16 synthèses partenariales** afin de trouver une solution la plus adaptée à la problématique du demandeur.

En 2023, **27 commissions multi-partenariales de l'hébergement et du logement adapté** (CMHLA) ont eu lieu. Sont invités : les CHRS Saint François, Relais, CJBC, les accueils de Jour Imanis, les résidences sociales Adoma, Tivoli, le logement adapté Espoir 18, Pensions de familles Relais, Saint François, Imanis, les acteurs de l'intermédiation locative Viltaïs, Assimmo, Soliha, les collectivités DDESTSPP, Conseil Départemental, CCAS.

Sur les 567 demandes transmises via la plateforme SI SIAO, 259 situations ont été examinées en commission (46% des demandes). Le restant a été traité au fil de l'eau, pour motif d'annulation de la demande par le prescripteur ou d'orientation directe sans passage en commission (situation non complexe) ou en attente d'éléments complémentaires (dossier incomplet).

Au cours de l'année 2023, **8 formations sur l'utilisation de l'outil SI SIAO** ont eu lieu en présentiel à destination de **51 travailleurs sociaux du département**.

1.3 L'observatoire

Le SIAO est en charge de l'observatoire et s'appuie sur les données liées aux populations accueillies dans le département pour en identifier des catégories sociales afin d'en tirer des grandes tendances.

En 2023, 11 études ont été réalisées sur les thématiques suivantes :

- Les jeunes de 18-25 ans sur les HU
- Les problématiques de santé des personnes accueillies sur l'abri de nuit,
- Les équipes mobiles pour les personnes VVC
- Les équipes mobiles en période hivernale
- L'activité du SIAO en période hivernale
- La sur occupation sur les HU,
- L'activité du SIAO en période hivernale
- L'accueil des enfants sur les HU
- Les expulsions locatives
- L'hébergement des personnes VVC
- La fluidité des parcours

En outre, quotidiennement, les Effectifs de la Veille Sociale permettent d'identifier le nombre de places pourvues, pour chaque dispositif et site d'hébergement d'urgence et d'insertion. Ceuxci permettent aussi de suivre l'évolution du nombre de rencontres dans le cadre des maraudes ainsi que leurs lieux de vie.

Les bilans d'activités de la Veille Sociale, détaillés, offrent également un regard sur l'évolution de l'activité, des publics et des besoins du territoire.

Par ailleurs, dans le but d'assurer sa mission de référent unique, garant du parcours d'hébergement des personnes de la rue jusqu'au logement, le SIAO18 utilise différents moyens pour répondre à cette mission :

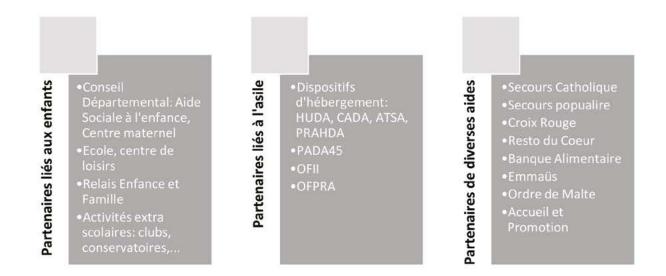
- Participation de façon hebdomadaire aux maraudes du pôle Veille Sociale de l'association Le Relais: ces temps de rencontres avec le public, hors cadre institutionnel, permettent de désacraliser ce service centralisateur et de faire émerger les prémices d'une demande d'hébergement. Une observation fine des personnes en non-demande d'hébergement vivant dans des conditions précaires et faisant état d'une vulnérabilité particulière permet à l'équipe du SIAO18 de signaler ces situations aux organismes compétentes. Ainsi en 2023, 14 signalements (contre 4 en 2017) ont été réalisées et ont permis de mobiliser les acteurs du soin psychiatrique, des tutelles, de la protection de l'enfance, du judiciaire et d'Etat. Ces temps d'échanges ont abouti à une vigilance particulière et aux dispositions nécessaires en fonction des signalements : demandes d'hospitalisation, jugement et placement.
- La participation aux commissions DALO via la Direction du Relais: Cette instance permet de rassembler les autorités compétentes autour de situations complexes en demandes de logement et pouvant être reconnues à un droit à l'hébergement opposable (DAHO). L'équipe

du SIAO18 reste ainsi en alerte quant à ces réorientations. Pour autant, cette possibilité d'orientation reste méconnue par une partie du public qui ne s'en saisit qu'à la marge.

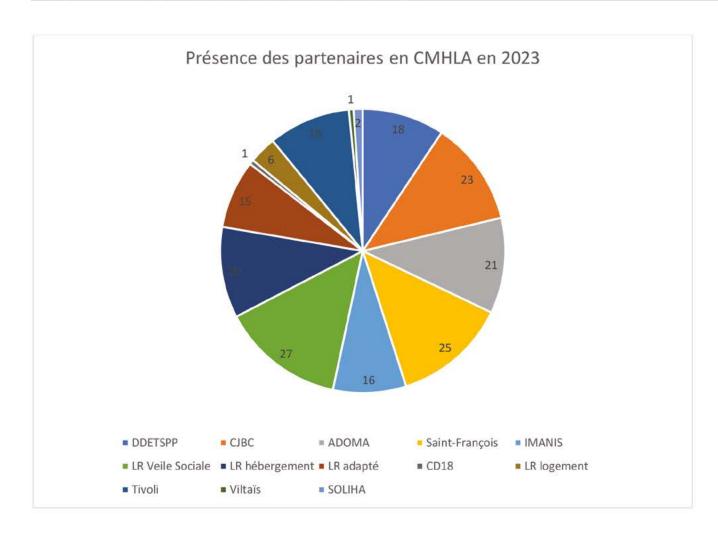
La participation aux commissions d'expulsions sur les trois territoires: Bourges, Vierzon et Saint-Amand-Montrond, étend la vision de l'équipe du SIAO 18 sur l'ensemble des situations, au regard du logement, pouvant se dégrader. Ces commissions, permettent d'anticiper, dans la mesure du possible, suite à un concours de la force publique (CFP), les demandes futures d'hébergement sur le territoire.

1.3.1 Le réseau partenarial principal du SIAO18



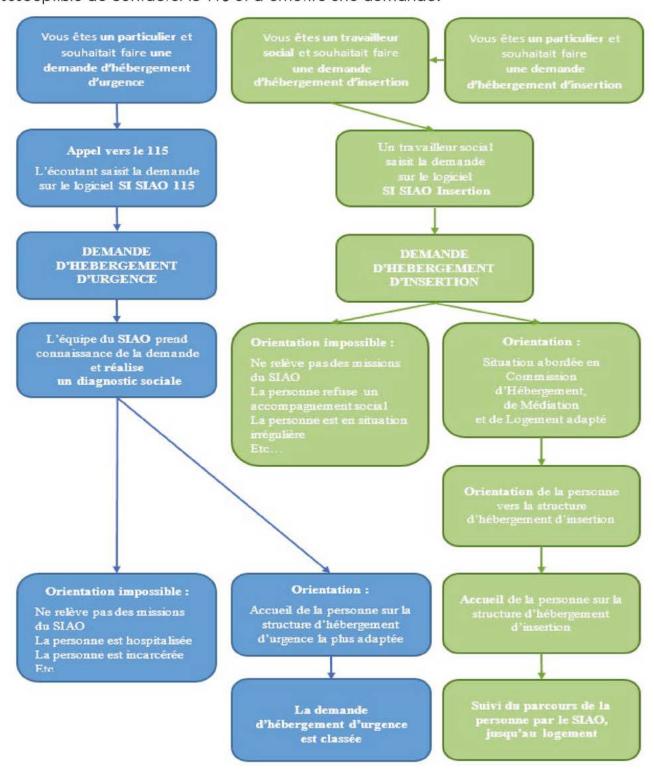


1.3.2 La participation des partenaires en CMHLA



Les orientations hors CMHLA peuvent être réalisées exclusivement par les travailleurs sociaux du SIAO et traitées par ces derniers en amont d'une commission. Ces dernières ne sont pas majoritaires. Sur l'année 2023, 39 orientations en dehors des CMHLA ont été réalisées contre 259 situations passées en CMHLA soit 15% du total. Les orientations en dehors des commissions ont pour objectif de fluidifier le parcours d'insertion des personnes en demandes. Ces dernières concernent principalement les profils rencontrés en rendez-vous SIAO et ne disposant pas d'assistante sociale de secteur et/ou des situations connues par le pôle Veille Sociale.

Les orientations hors CMHLA sont un des leviers utilisés par le SIAO pour fluidifier le parcours d'insertion et diminuer le nombre de situations présentes en hébergement d'urgence et/ou susceptible de contacter le 115 et d'émettre une demande.



Juin 2023- Ouverture du SAS pour les publics en provenance de Paris

04/10/2023 Réunion maraude hivernale

12/10/2023 Conférence VV à la Préfecture de Bourges

18/10/2023 au 28/11/2023 Formation RDR avec Addictions France

07/12/2023, Journée AMI sur Paris

2 L'abri de nuit

L'abri de nuit représente le niveau d'accueil au seuil minimal d'exigence, offrant une solution d'hébergement à la nuitée, avec une ouverture à 20h et une fermeture le matin à 8h. Un veilleur de nuit assure une présence sur les lieux.



Nombre de nuitées en 2022 : 9081

Nombre de nuitées en 2023 : 9424



Le taux d'augmentatio n entre 2022 et 2023 est d'environ 3,77%.



On peut observer que les hommes isolés sont le groupe le plus représenté parmi les personnes accueillies à l'abri de nuit en 2023.

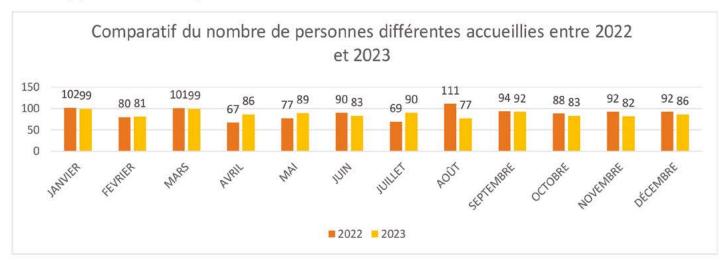
Il est important de noter que, dans la mesure du possible et en fonction des profils, les familles et les femmes seules sans problématiques associées sont dirigées vers les hébergements d'urgence diffus. Cependant, comme l'année précédente, la sur-occupation de l'HU diffus est telle que les familles n'ont pas toujours pu être orientées directement vers ce dispositif, ce qui peut expliquer les chiffres présentés.

2.1 Durée de séjour du public accueilli

En 2023,

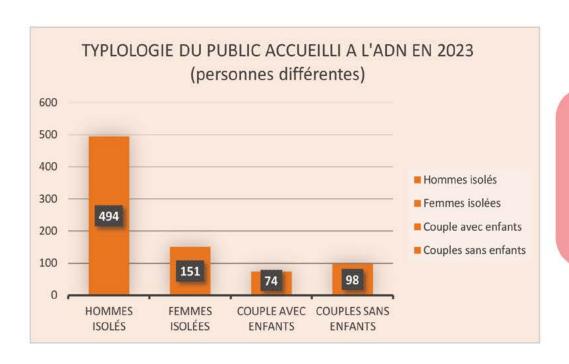
Nombre de nuitées sur l'année =
$$\frac{9424}{509}$$
 = 18 nuitées / personne / an

Durant les 2/3 de l'année, les personnes sont sur d'autres hébergements, selon les opportunités et les parcours.

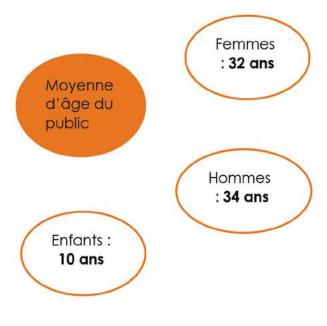


On observe une légère variation entre 2022 et 2023 du nombre de personnes accueillies, avec une moyenne de 88.58 personnes en 2022 et de 87.25 en 2023. Cela représente une légère diminution de 1,88% de la moyenne des personnes différentes accueillies. Cependant, il est essentiel de souligner que les besoins demeurent constants malgré cette variation.

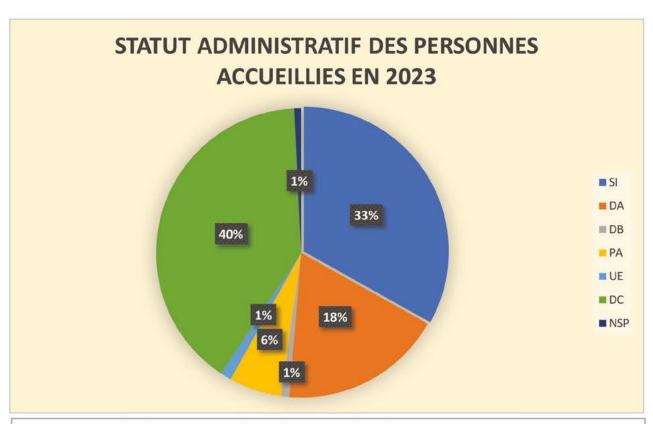
2.2 Caractéristiques du public accueilli



En ce qui concerne la typologie du public accueilli, ce sont les personnes isolées, à savoir les (HI) et (FI), qui prédominent sur le dispositif.







SI Situation Irrégulière ; DA Demandeurs d'Asile ; DB Déboutés ; PA Primo-Arrivant ; UE Union Européenne ; DC Droit Commun ; NSP Ne Sait Pas

Les personnes en situation irrégulière (SI) représentent 33% des personnes accueillies.

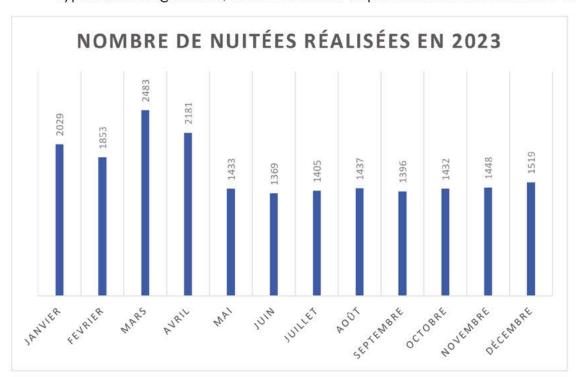
les personnes de droit commun (DC) représentent 40% des personnes accueillies.



3 L'hébergement d'urgence – « Dumônes »

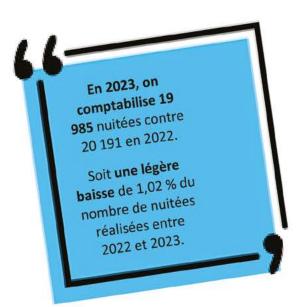
Les différentes formes d'hébergement d'urgence offrent la possibilité d'adapter les modalités d'accueil aux caractéristiques des personnes accueillies. Contrairement à l'abri de nuit, il n'y a pas d'obligation de quitter les lieux le matin. En effet, il s'agit d'appartements partagés, où l'accès à la cuisine est limité, un appartement étant dédié au collectif et aux repas communs.

Cependant, la fluidité des hébergements nécessite des ajustements et des transferts vers d'autres types d'hébergements, en fonction des disponibilités et des situations individuelles.



Les Dumônes est un HU diffus comprenant 46 places pérennes.

Les personnes orientées vers ce lieu sont celles ne nécessitant pas la présence constante d'un professionnel, en particulier les familles et les femmes seules avec enfants.



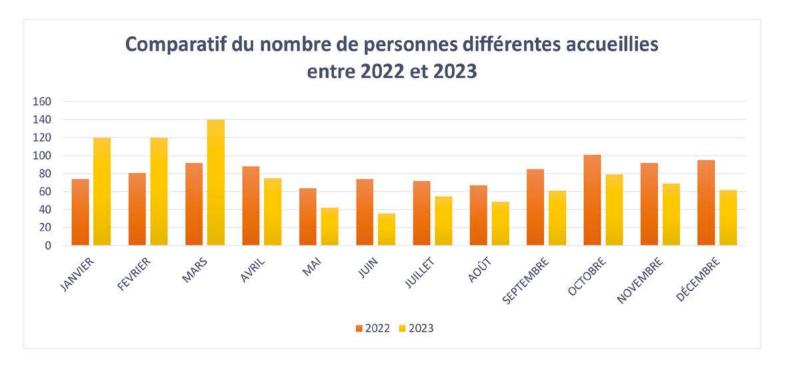
Cette légère baisse peut s'expliquer par divers facteurs : en 2022, le contexte était différent de celui de 2023, le plan "0 personne à la rue" était déployé.

En 2023, le plan était différent, axé sur le principe "pas d'enfants ni de femmes à la rue".

3.1 Durée de séjour du public accueilli

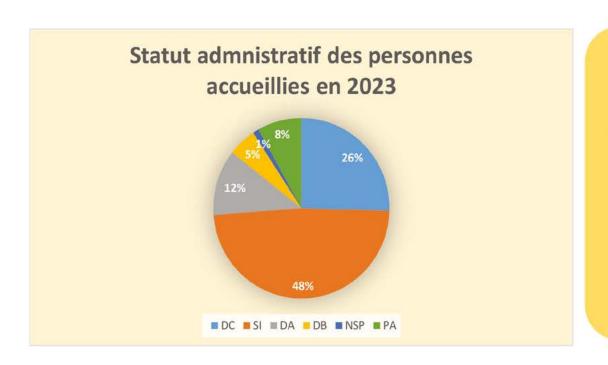
En 2023,

Le nombre de nuitées des personnes hébergées aux dumônes est importante, cette durée s'explique par le fait que ces espaces d'acceuil, principalement destinés aux familles, demeurent ouverts toute la journée. La durée de séjour est également liée aux statuts juridiques des familles. En effet, celles en attente d'une entrée en CADA ou celles déboutées du droit d'asile maintiennent leur présence sur le territoire en attendant une évolution favorable de leur situation, et dans cette attente continuent de bénéficier de cet hébergement.



On constate une différence entre 2022 et 2023 avec une moyenne de 271 personnes différentes accueillies en 2023 contre 82 en 2022. Soit une augmentation notable de 230.48 % de la moyenne de personnes différentes accueillies.

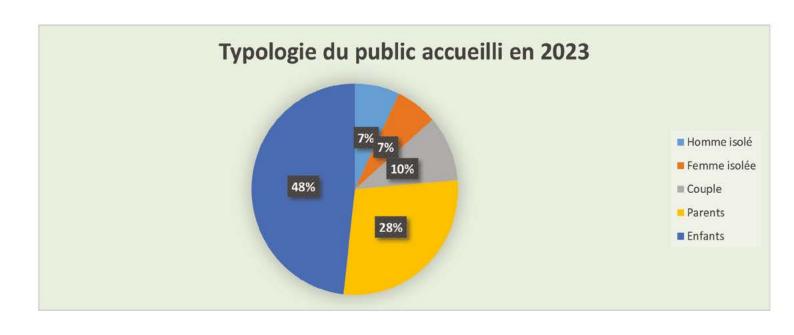
3.2 Caractéristiques du public accueilli



Les personnes en situation irrégulière (SI) représentent 48% des personnes accueillies.

Les personnes de droit commun (DC) représentent 26 % des personnes accueillies.

Les personnes « demandeur d'asile » (DA) et les primoarrivants (PA), elles représentent 20% du public.

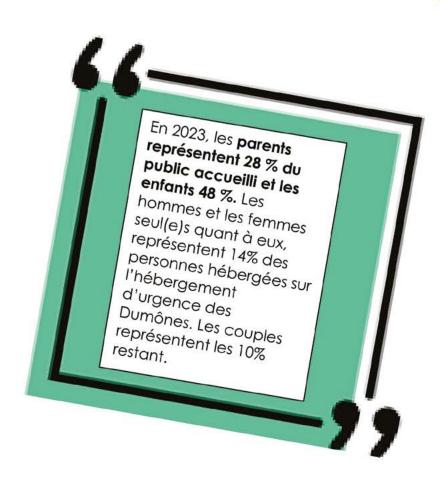


Adultes: **34 ans**

Enfants:
7 ans

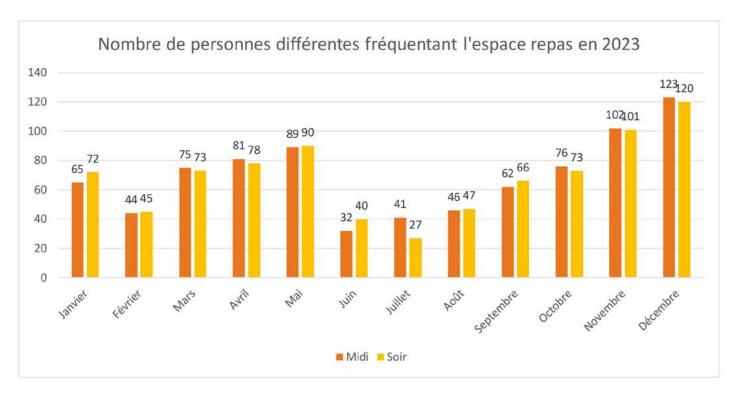
Moyenne d'âge du public

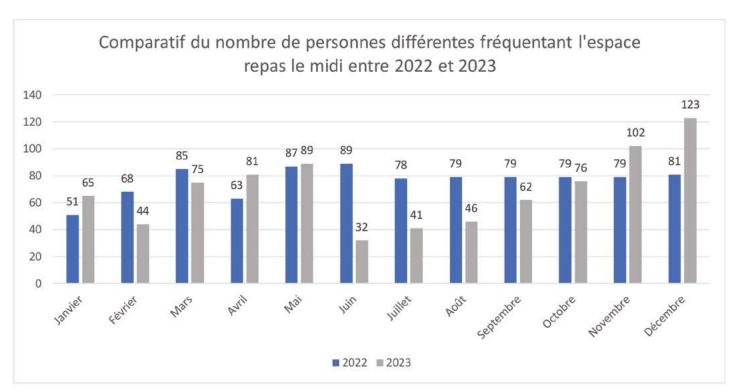
En 2023, la moyenne d'âge de l'ensemble des personnes accueillies s'élève à 23 ans, en légère hausse par rapport à l'année précédente où elle était de 22 ans. Cette augmentation modeste de la moyenne d'âge est attribuable à la diminution du nombre d'enfants, qui est passé de 53 % en 2022 à 48 % en 2023.



3.3 L'espace repas dédié aux familles

Une cuisine collective, supervisée par un intervenant social, est ouverte de 12h à 14h et de 18h à 21h pour les familles. Offrant ainsi un accès au matériel nécessaire afin de cuisiner dans un environnement adapté. Les graphiques ci-dessous présentent la fréquentation globale de cet espace collectif.





918 personnes

midi en 2023

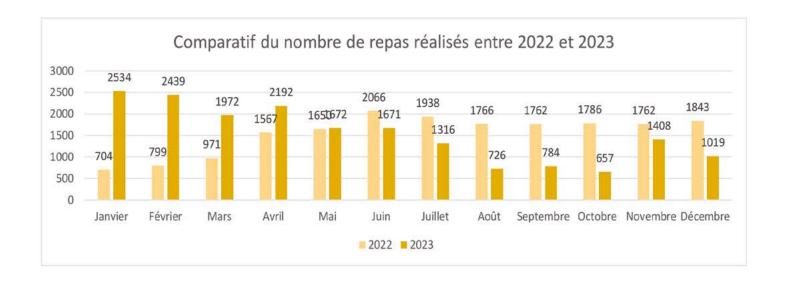
La fréquentation du nombre de personnes différentes le midi à diminué d'environ 8,93% entre 2022 et 2023.



1021 personnes différentes le soir en 2022

832 personnes différentes le soir en 2023

La fréquentation du nombre de personnes différentes le soir à diminué d'environ 18,5% entre 2022-2023.



18 614 repas en 2022

18 076 repas en 2023

Soit une baisse du nombre de repas de 2,89 %.

Le nombre de repas reste tout à fait conséquent. L'évolution du nombre est corrélé notamment aux nombre de personnes dans les hébergements et ici, à la limitation de la suroccupation opérée à partir de fin 2023.

La majorité des personnes fréquentant la cuisine collective se trouvent sans ressources ou en situation de précarité financière, ne disposant d'aucune alternative pour répondre à leurs besoins primaires en matière de restauration. « Les Dumônes » accueille principalement des familles, mais on note que cet espace est également utilisé occasionnellement par des personnes isolées en grande vulnérabilité, pour lesquelles l'hébergement en abri de nuit n'est pas adapté.

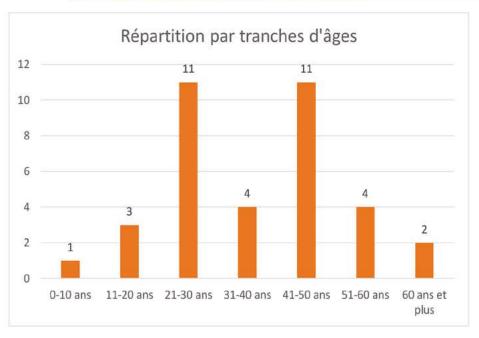
Comme la cuisine collective fonctionne sur des horaires fixes, les personnes nécessitant un accès illimité à une cuisine sont orientées vers les appartements satellites, par exemple, en cas de problématique médicale nécessitant le stockage de médicaments au frais ou en présence d'un nouveau-né. La hausse de la fréquentation de la cuisine collective, particulièrement en période hivernale, requiert une adaptation logistique de la part des équipes, étant donné que l'espace et les équipements sont limités.

De plus, la présence indispensable d'un intervenant social permet de réguler le flux des personnes, de veiller au bon déroulement des repas et de garantir des conditions d'hygiène et de sécurité optimales. Au-delà de ces aspects, ce temps est également éducatif et convivial, favorisant les échanges et visant à renforcer le lien social et le « savoir-vivre-ensemble ». Cette présence permet également d'observer et de repérer les besoins, notamment en matière de parentalité.

4 L'hébergement d'urgence – « Vierzon »

Selon les données recueillies, on constate que 36 personnes différentes ont été hébergés à Vierzon. Parmi eux, environ 80,56 % sont des hommes tandis que les femmes représentent 19,44 % de la population hébergée sur ce dispositif. En 2022, aucune femme n'avait été hébergée à Vierzon.

4.1 Typologie du public accueilli







81% des personnes hébergées sur l'HU de Vierzon sont de droit commun

4.2 Durée de séjour





L'augmentation significative du nombre des nuitées réalisées entre 2022 et 2023 est corrélée à une augmentation notable des personnes hébergées, passant de 18 en 2022 à 36 en 2023.

L'analyse de la situation administrative montre que 81% des bénéficiaires du dispositif relèvent du droit commun, 16% sont en situation irrégulière et 3% sont des demandeurs d'asile.

En raison de l'absence de régularité du séjour en France, les personnes en situation irrégulière ou en attente d'une décision administrative sont contraintes de recourir à l'hébergement d'urgence. Cette contrainte explique la tendance à un nombre moyen de nuitées plus élevé pour les personnes en situation irrégulière et les demandeurs d'asile.

Néanmoins, il est à noter que les personnes de droit commun représentent 81% de la population sur ce dispositif. Une analyse approfondie des obstacles révèle deux catégories principales : les problèmes de santé (physique et mentale, ainsi que les défis liés à l'addiction) et les aspects administratifs (tels que les documents non à jour, la perte des papiers d'identité, etc.) Au sein de cette catégorie, ces différents facteurs interagissent entre eux et viennent compliquer la vie de ces personnes et ralentir leur processus d'intégration.

Un autre élément à considérer est l'ouverture de **3 places supplémentaires en 2022**. Cette extension de la capacité d'accueil a joué un rôle majeur dans l'augmentation des nuitées réalisées, permettant ainsi d'accueillir un plus grand nombre de personnes.

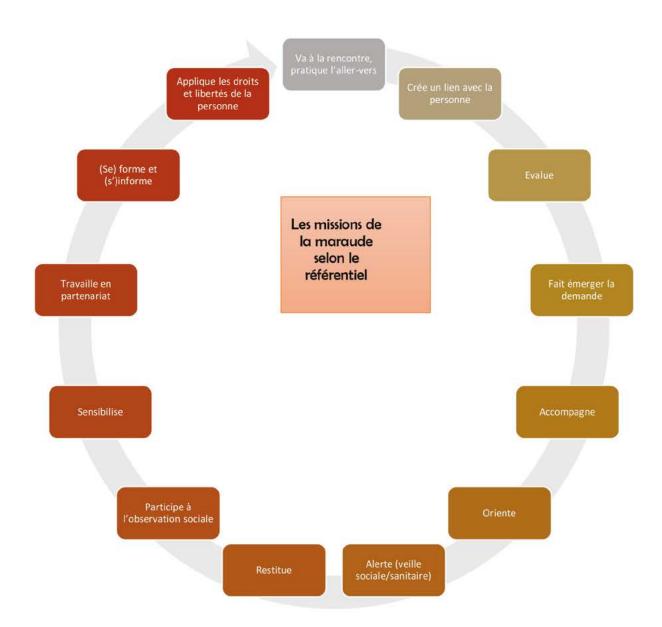
En 2023, nombre de nuitées sur l'année = 1438 = soit environ **44 nuitées /personne/ an**nombre de personnes différentes 32

4.3 Les sorties



Les données révèlent des informations importantes sur les différentes trajectoires de sortie des individus. Plusieurs tendances se dégagent : la catégorie la plus fréquente était "Fin de prise en charge", représentant environ 42,4%, suggérant diverses raisons telles que la réintégration sociale ou la transition vers d'autres services. Une autre tendance est observée avec un pourcentage d'environ 18,1% de départs volontaires, indiquant que certaines personnes ont quitté l'hébergement de manière autonome, alors que 9,09% ont réussi à accéder à un logement.

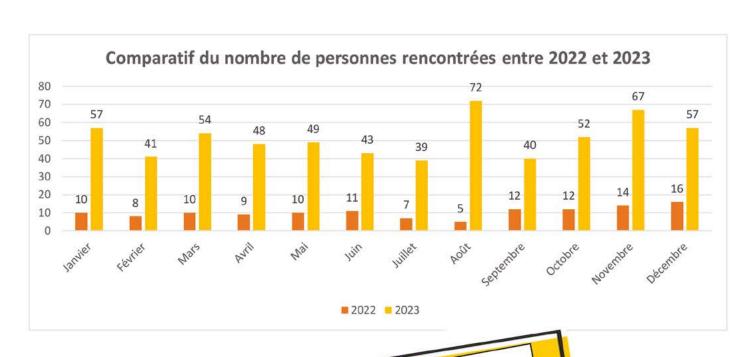
5 La maraude



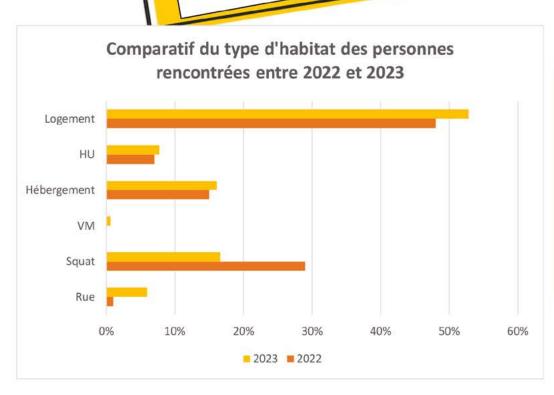
⇒ Le Pôle Veille Sociale du Relais utilise également le support d'une aide alimentaire (boisson, biscuits, sandwichs, fruits) afin de créer un lien avec les personnes rencontrées en maraude

5.1 La maraude de Vierzon

Depuis octobre 2022, les modalités de la maraude ont connu des changements caractérisés par une augmentation de la fréquence des interventions qui s'effectuent désormais deux fois par semaine, précisément les mercredis et vendredis. Avant cette date, la maraude de Vierzon s'effectuait tous les quinze jours.



En 2023, le nombre de rencontres s'élève à 619 contre 124 en 2022. Cette hausse significative peut-être attribuée l'augmentation des maraudes partir d'octobre 2022. Des points fixes de partir d'octobre 2022. Des points fixes de passage sont réalisés, puis une maraude in passage sont réalisés, puis une d'aller à la déambulation s'effectue afin d'aller déambulation s'effectue afin d'aller rencontre des plus démunis. Au fil du temps, cette rencontre des plus démunis. Au fil du temps, cette nouvelle approche a engendré une constante augmentation de la participation aux maraudes.



Les personnes rencontrées en maraude à Vierzon semblent ainsi parvenir à trouver des solutions d'hébergement qui restent précaires et provisoires. Vierzon est notamment marquée par un parc logement plutôt dégradé.

L'augmentation significative du nombre de personnes rencontrées en maraude en 2023, s'accompagne de changements marqués dans la répartition des personnes selon leurs situations respectives.

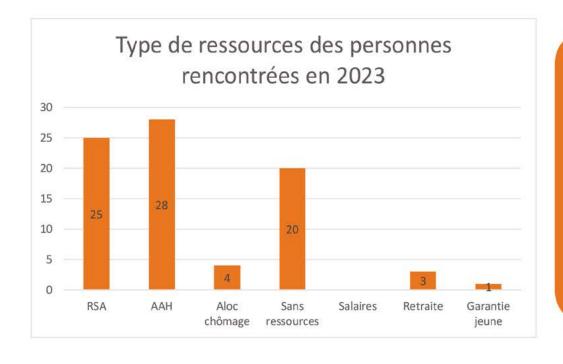
En 2022, 48% des personnes rencontrées déclaraient être en logement tandis que 29% déclarent être en squat. En 2023, ces proportions évoluent à 52,82% des personnes déclarant être en logement et 16,63% en squat.

En contraste, une augmentation des personnes à la rue est observée en 2023, passant de 1% en 2022 à 5.97%.

Sur le territoire de Vierzon, la précarité des conditions de logement est particulièrement aiguë. Malgré cela, de nombreuses personnes sont profondément attachées à leur lieu de vie et ne souhaitent pas le quitter. Pour répondre à cette situation, trois nouvelles places d'hébergement ont été ouvertes le 17 octobre 2022.

Bien que la majorité réside dans des logements, certaines personnes se retrouvent sur nos points de maraude en raison de leur précarité. Situation qui s'aggrave particulièrement en fin de mois.

Renforcer la présence sur le terrain à Vierzon serait bénéfique pour consolider les liens avec les organismes déjà implantés dans la ville tels que les tutelles, les MDAS et IMANIS, lorsque ces personnes rencontrent des difficultés. Cette approche préventive permettrait d'anticiper des situations complexes sur le territoire, favorisant une plus grande réactivité entre tous les acteurs et une prise en charge plus adaptée. La participation du Pôle Veille Sociale aux commissions d'expulsion de Vierzon, alliée à un lien direct avec le territoire, permet d'établir des liens importants avec le public précaire en logement.



La plupart des personnes rencontrées sont de droit commun.
Beaucoup disposent des minimas sociaux, ce qui peut expliquer la part des personnes vivant en logement.
L'isolement motive davantage leur présence en maraude.

5.2 La maraude de Bourges



Dans le cadre des missions attribuées au pôle veille sociale, l'équipe effectue des maraudes dans le département. Durant la période hivernale, la maraude se déroule tous les soirs de 18h30 à 21h30 à Bourges. Des points de rendez-vous fixes ont été établis sur des sites où se rassemblent le public précaire dans la ville. Cette organisation vise à faciliter la rencontre avec les personnes et à tisser les prémices du lien social. À cette fin, la distribution de collations constitue un moyen essentiel de favoriser ces rencontres.

De plus, l'équipe du Pôle Veille s'appuie sur un réseau préalablement défini de bénévoles issus d'associations (le CAARUD, Addictions France, l'Ordre de Malte et L'EPIDE, Aux Captifs la Libération), ainsi que quelques particuliers souhaitant s'investir. Des réunions de coordination des maraudeurs sont organisés en début et fin de période hivernale









Il convient de souligner que la maraude s'étend sur Bourges et son agglomération, avec toute la phase de préparation se déroulant au 54 avenue Marx Dormoy à Bourges. En collaboration avec l'EPIDE, lors de leur participation à nos maraudes, ils contribuent en préparant une soupe lorsque les denrées sont disponibles.

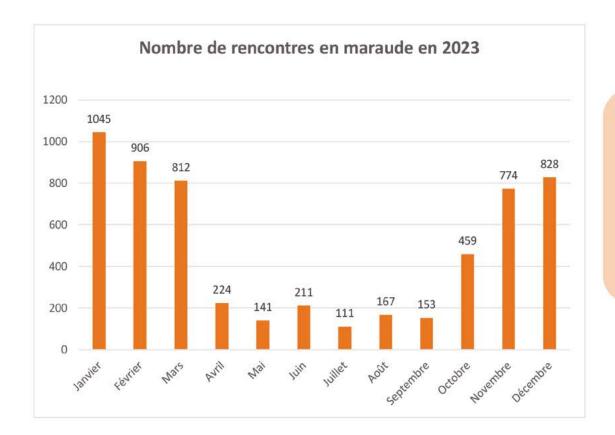
Ce dispositif permet d'aller à la rencontre du public sur les territoires où il a été identifié et repéré, et pour lequel la demande d'hébergement demeure encore à la marge. Ainsi, la mission des maraudeurs consiste, dans un premier temps, à établir des liens et instaurer la confiance, puis dans un second temps, à encourager l'émergence d'une demande d'hébergement et à orienter vers la structure appropriée, en collaboration avec le « 115 » et l'équipe mobile au besoin.

La maraude de Bourges peut également être effectuée en déambulation. Cette approche permet entre autre d'entrer en contact avec des personnes suite à des signalements citoyens ou de partenaires, ou de collectivités. Elle est particulièrement pertinente lors de périodes critiques telles que le plan grand froid, où elle permet de proposer des solutions d'hébergement aux personnes vivant dans la rue. Cette approche permet de vérifier l'état de santé de ceux qui déclinent nos propositions en ces moments difficiles. En 2023, les maraudes en déambulation ont permis pas moins de 60 rencontres sur 27 maraudes en déambulation.



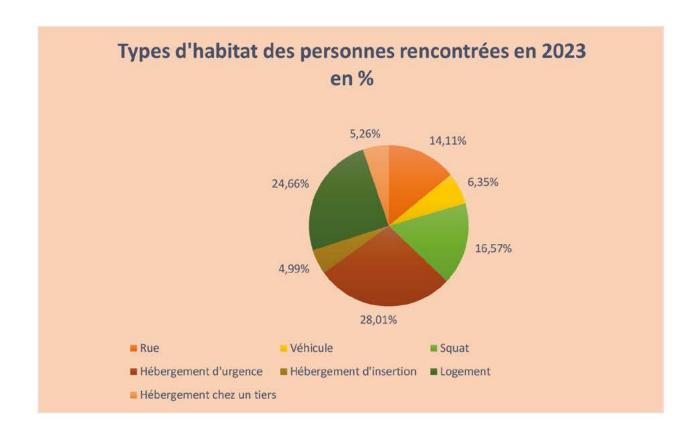
La diminution de la fréquence des maraudes pendant la période estivale ouvre la porte à une approche différente et plus conviviale : les piqueniques. Ce changement de contexte s'avère bénéfique, favorisant le développement de liens avec les bénéficiaires.





Cette année, nous observons une augmentation de la demande, avec 5831 rencontres, comparé à 5573 rencontres en 2022, ce qui équivaut à une augmentation d'environ 4,62%.

La variation significative entre les différents mois s'explique par la fréquence variable des maraudes, qui fluctue en fonction de la saison. Pendant la période hivernale (de mi-octobre à fin mars), il y a une maraude tous les soirs. En revanche, durant l'été (de début avril à mi-octobre), il y a deux maraudes par semaine, ainsi qu'un pique-nique tous les quinze jours.



En ce qui concerne les personnes rencontrées, on constate des changements dans la répartition des personnes selon leurs situations respectives. En 2022, 55 % des personnes indiquaient être en hébergement d'urgence, tandis que 12 % étaient en logement. En 2023, on observe que 28,01 % des personnes rencontrées déclarent être en hébergement d'urgence, tandis que 24,66 % indiquent être en logement.

Lors des échanges avec les personnes en logement, celles-ci expliquent avoir des difficultés financières liées à la crise économique. Ces personnes ont été orientées par les maraudeurs vers les assistantes sociales de secteur ou vers les professionnels adaptés à leur situation. Malgré une baisse du nombre de personnes accueillies en hébergement d'urgence, il est essentiel de souligner que ces nouvelles situations d'hébergement demeurent toujours fragiles et précaires.

Le nombre de personnes en hébergement, squat, et véhicule motorisé varient tout au long de l'année, en fonction des saisons, et des places disponibles dans les hébergement d'urgence.

5.2.1 Quelques chiffres

Lors de l'année 2023, **237 maraudes** auront été réalisées, **183 en périodes hivernales et 54 en périodes estivales**.



5831 rencontres



194 personnes différentes rencontrées



Plus de 4000kms parcourus



Plus de 6000 sandwichs



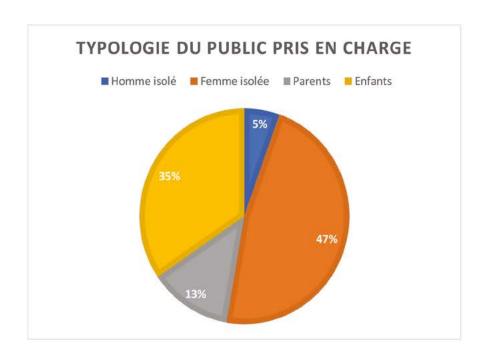
Plus de 6000 boissons chaudes



Plusieurs centaines de bouteilles d'eau

6 Equipe mobile

Au cours de l'année 2023, l'équipe mobile a réalisé 462 prises en charge dans le département du Cher, couvrant une distance totale de 4871 km. En comparaison, en 2022, l'équipe mobile était intervenue à 437 reprises dans le même département, parcourant une distance totale de 4174 km.



Les femmes
isolées et les
enfants
constituent la
majorité des
personnes prises
en charge par
les équipes
mobiles.

Les personnes victimes de violences représentent 11,90 % des personnes prises en charge en équipes mobiles en 2023.

Les enfants VVC représentent 4,11 % des personnes prises en charge en 2023.

7 Dispositifs dédiés aux personnes vulnérables ou victimes de violences

Les différents dispositifs existants :

- Au sein de l'association le Relais 18, on distingue :
- √ 8 places physiques d'hébergement d'urgence dédiées aux personnes vulnérables
- ✓ 2 places physiques VVC sans accompagnement;
- √ 8 places physiques VVC avec accompagnement global;
- √ 6 places ménage ALT VVC (4 Bourges, 1 Vierzon, 1 Saint Amand)
- Au sein de la CJBC, on distingue 2 types d'accompagnements :
- √ 5 places ménages (3 Bourges, 1 Vierzon, 1 Saint Amand);
- √ 4 places ménage ALT VVC à Bourges et Vierzon

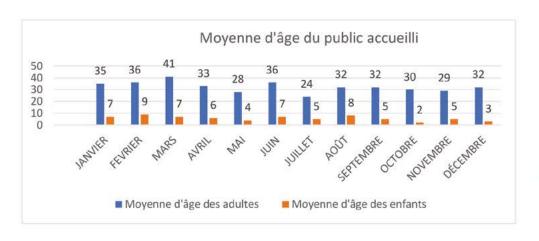
7.1 Les 8 places physiques dédiées aux personnes vulnérables « Turly »

Concernant les 8 places physiques dédiées aux personnes vulnérables, 172 personnes différentes ont été accueillies de janvier à décembre 2023 dont 63 étaient victimes de violences conjugales

- 33 femmes
- 1 homme
- 29 enfants.

En effet, la vulnérabilité ne se limite pas à la question des violences intra familiales mais correspond à des profils de personnes fragiles : femmes enceintes, jeunes exclus, parcours de prostitution... etc.

7.1.1 Typologie

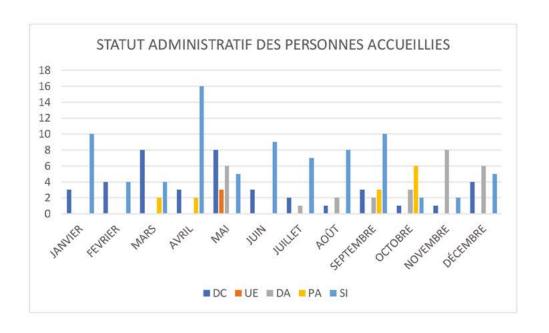


La moyenne d'âge adulte est de **32ans**

La moyenne d'âge des enfants est de 5ans

On dénombre :

- 41 femmes
- 2 hommes
- 82 enfants
- 45 parents
- 1 couple sans enfant



43 personnes différentes de droit commun

> Sur les 172 personnes différentes accueillies entre janvier et décembre 2023

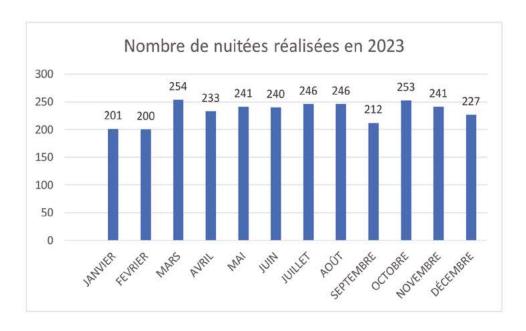
28 personnes différentes demandeur d'asile

13 personnes différentes primo arrivantes

> 85 personnes différentes en situation irrégulière

3 personnes différentes de l'union européenne

7.1.2 Nuitées



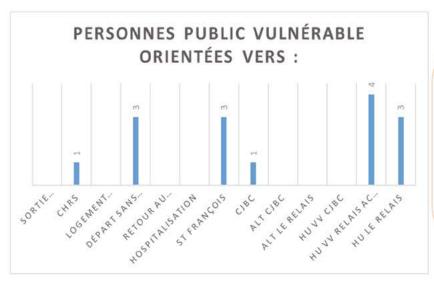
En 2023,

Le nombre de nuitées sur l'année/le nombre de personnes différentes

- = 2794/168 = 17 nuitées / personne / an
- ➤ La durée de séjour est relativement courte étant donné que les personnes sont réorientées vers d'autres structures HU partenaires, lits pédiatriques, CHRS, ou dispositifs dédiés aux victimes de violences.

7.1.3 Sortie

Sur les 39 personnes de droit commun, 15 personnes sont victimes de violences.



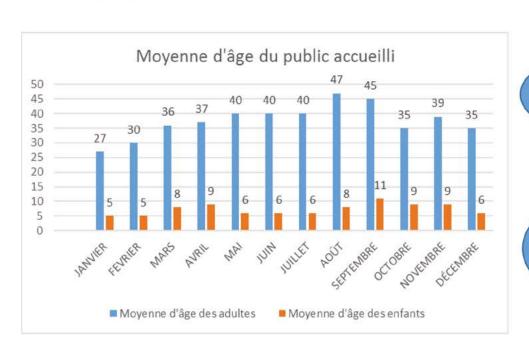
On observe que sur les 15 personnes orientées sur l'hébergement d'urgence pour personnes vulnérables, la majorité d'entre elles est partie sans laisser d'information. Leur séjour est de courte durée avec moins de 3 nuits passées sur l'HU.

Nous pouvons également noter une orientation vers de l'HU+VVC.

7.2 Les 2 places physiques VVC sans accompagnement

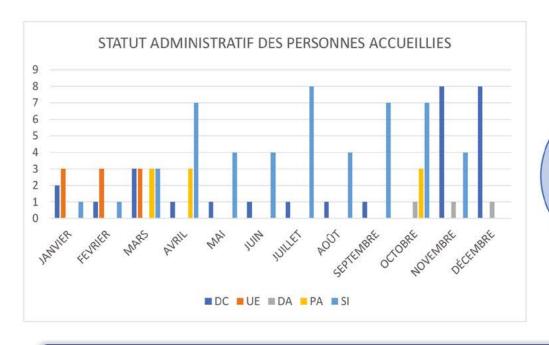
En 2023 sur les 99 personnes différentes accueillies, on recense 16 femmes isolées, 24 parents victimes de violences conjugales et 58 enfants exposés.

7.2.1 Typologie du public



La moyenne d'âge adulte est de **37ans**

La moyenne d'âge des enfants est de **7ans**



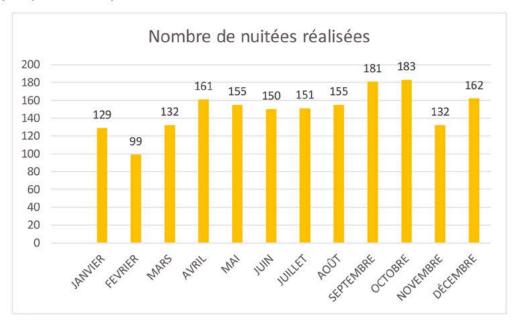
Le statut administratif de ces 50 personnes ne permet généralement pas de travailler une sortie en hébergement/logem ent

Sur le 99 personnes différentes accueillies, les statuts administratifs prédominants sont les situations irrégulières avec 50 personnes et 28 personnes de Droit Commun

7.2.2 Durée de séjour

En 2023,

Nombre de nuitées sur l'année / Nombre de personnes accueillies = 1790 / 99 = 18 nuitées par personnes par an.



On observe qu'en janvier, février et novembre la durée de séjour est plus courte. Sur cette période 11 femmes de droit commun ont été accueillies. Le statut de droit commun facilite l'orientation vers les structures d'insertion. Dans les autres situations avec des statuts irréguliers, les personnes se maintiennent sur le dispositif puis sont réorientées vers d'autres hébergement d'urgence faute de solution d'insertion et une fois le risque de danger écarté.

7.2.3 Sortie

Une majorité des personnes sont orientées sur des places HU partenaires classiques (dont HU « Dumones », ici partenaire interne). Mais on note également des départs sans informations.

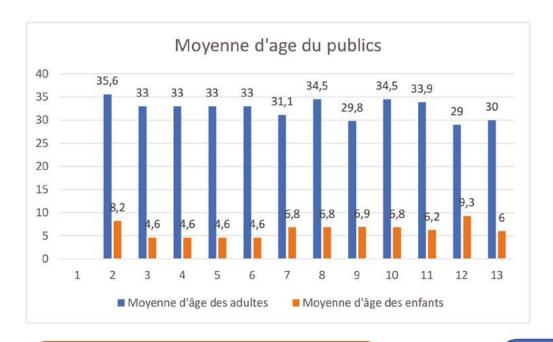
Sur 99 personnes accueillies durant l'année 2023, 50 personnes étaient en situation irrégulière. Leur statut administratif ne leur permet pas un départ en structure d'insertion.

L'orientation des personnes de droit commun vers les HU partenaires va leur permettre d'être accompagnées dans leur démarches. En effet, positionnées sur des places physiques sans accompagnement, la structuration du dispositif ne permet pas d'offrir un accompagnement approprié mais uniquement un accueil, une mise en sécurité, une évaluation et une orientation

7.3 Les 8 places physiques VVC avec accompagnement renforcé

Concernant les 8 places avec accompagnement dédiées aux personnes victimes de violences conjugales, sur les 125 personnes différentes accueillies, on recense 56 enfants.

7.3.1 Typologie du public



34 personnes seules

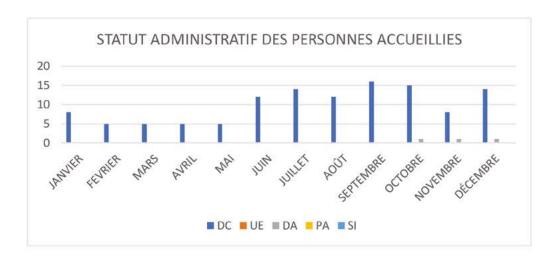
35 personnes avec enfants

La moyenne d'âge des adultes est de 32 ans. Celle des enfants est de 6 ans.

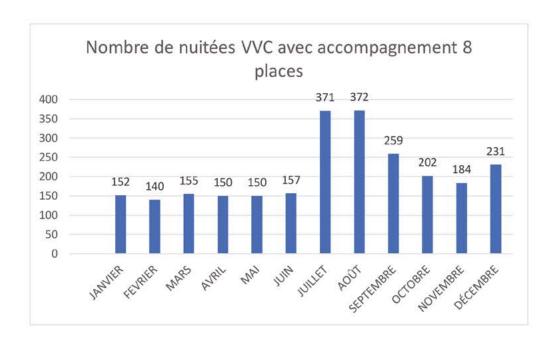
En 2023, des femmes et des hommes ont été accueillies.

Les enfants représentent 45 % des personnes accueillies.

7.3.2 Statut du public

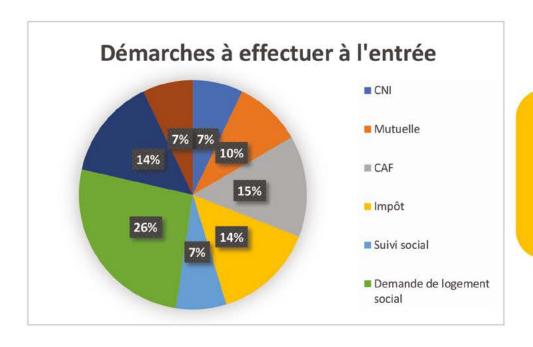


7.3.3 Durée de séiour



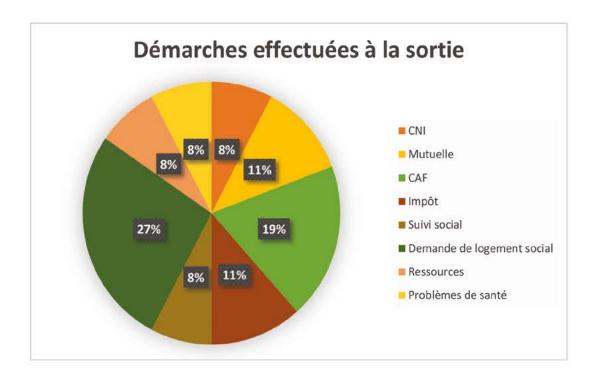
2022 : 1227 nuitées 2023 : 2523 nuitées Soit une augmentation de 205.62% du nombre de nuitées réalisées en 2023.

7.3.4 Démarches à réaliser à l'entrée



Au sein de cet ensemble, il est manifeste que la principale démarche à entreprendre pou la majorité des personnes accueillies est la demande de logement social. Précisément, cette démarche représente 26%, soit 11 personnes.

7.3.5 Démarches effectuées à la sortie



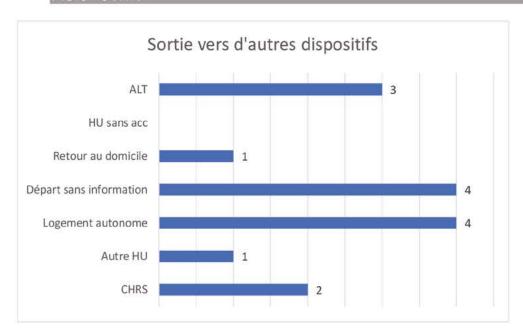
Nous pouvons constater que les démarches liées à la demande d'un logement social et aux droits aux allocations sont les démarches qui montrent le moins de résultats à cause du délais d'attente d'une attribution logement.

Il peut rester des démarches à effectuer à la sortie du dispositif, cela peut s'expliquer par plusieurs raisons. Tout d'abord, le statut administratif peut représenter un frein voire empêcher l'accès au logement, par exemple une personne en demande d'asile ne peut entamer ce type de démarches.

De plus, la brièveté de certains séjours, parfois limitée à une nuitée, rend complexe la mise en œuvre de démarches administratives par l'équipe.

Enfin, il n'est pas rare que les personnes accueillies parviennent à trouver des solutions de manière autonome.

7.3.6 Sortie



Sur les 15 personnes accueillies en décembre 2023, 4 personnes sont encore sur les 8 places avec accompagnement dédiées aux personnes victimes de violences conjugales au 31 décembre 2023.

3 de ces 4 personnes sont toujours en attente d'un logement du parc public alors que la situation est stabilisée.

Le délai reste en effet important pour accéder au logement.

A noter:

- Avec l'ouverture des places avec accompagnement, nous observons un plus grand nombre de départ « sans information ». En effet, pour pallier à la hausse des demandes de personnes victimes de violences conjugales, elles sont orientées sur une place avec accompagnement mais ne se maintiennent que très peu.
- Sur l'année 2023, la moyenne de nuitée par personne est de 23 nuits.

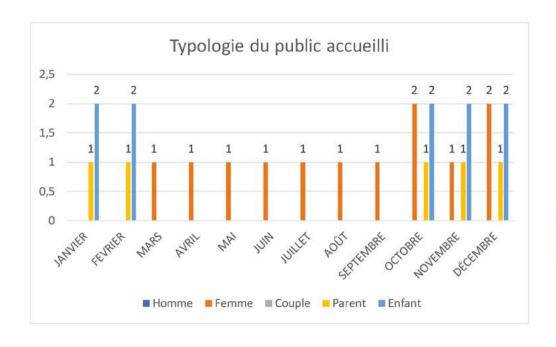
7.4 Les places ménages ALT VVC

Concernant les places ménages Accompagnement Logement Temporaire, durant l'année 2023 nous sommes passés d'1 place ménage à 6 places ménages.

Localisation des différents ALT du Relais:

- ❖ 4 ALT à BOURGES
- ♦ 1 ALT à VIERZON
- 1 ALT à SAINT AMAND (financement par le Conseil Département)

7.4.1 Typologie du public



La majorité
des
personnes
accueillies
étaient des
femmes
avec enfants

Moyenne d'âge adulte : 33 ans

Moyenne d'âge enfants : 4 ans

7.4.2 Quelques photos



Une attention particulière est portée aux détails et confort pour favoriser une appropriation rapide des espaces et facilité le parcours de déprise.



ALT Saint Amand Montrond (Financement CD)

7.4.3 Durée de séjour

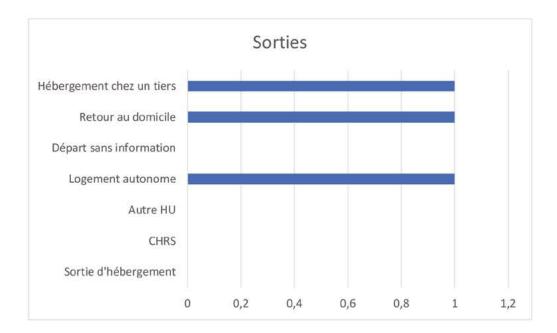
En 2023,

Nombre de nuitées sur l'année = = 28.59/ personne / an 772

Nombre de personnes différentes

27

7.4.4 Sortie



Nous pouvons observer des sorties du dispositif vers :

- 1 ménage en logement autonome
- 1 ménage en hébergement chez un tiers
 - 1 retour au domicile

A noter:

On observe chez les personnes orientées sur ce dispositif une forte fragilité psychologique liée à leur parcours de vie. Nous pouvons faire l'hypothèse que cela ajoute aussi une difficulté pour quitter le dispositif ou à l'inverse pour se maintenir sur le dispositif.

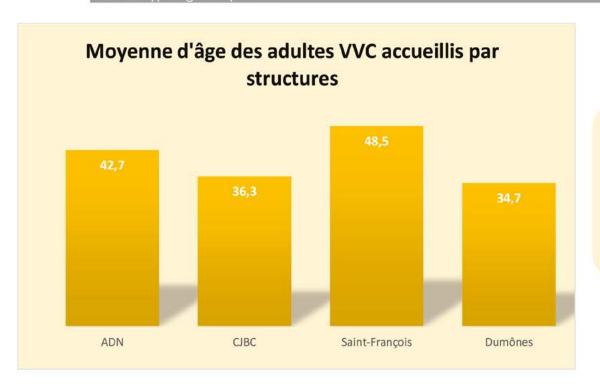
7.5 Les hébergements d'urgence diffus ouverts aux VVC

Il existe plusieurs autres structures d'hébergement d'urgence sur le département :

- L'hébergement collectif d'urgence de Saint-François 23 places physiques ;
- L'hébergement d'urgence CJBC pour les familles et les femmes seules 27 places ;
- L'hébergement d'urgence diffus du Relais, appelé "Dumônes" 46 places pérennes.

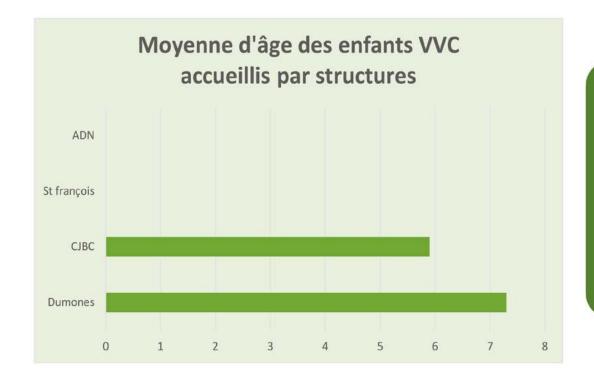
En 2023, ces différents dispositifs ont accueilli 86 personnes différentes, victimes de violences conjugales, dont 34 enfants. En comparaison à l'année 2022, on observe une légère baisse du nombre d'enfants, passant de 45 à 34. Il est important de noter que ces hébergements d'urgence ne sont pas spécifiquement conçus pour des accueils de publics victimes de violences intrafamiliales. Cependant, le nombre de demandes d'hébergement VVC est en constante augmentation et nécessite une adaptation des associations.

7.5.1 Typologie du public

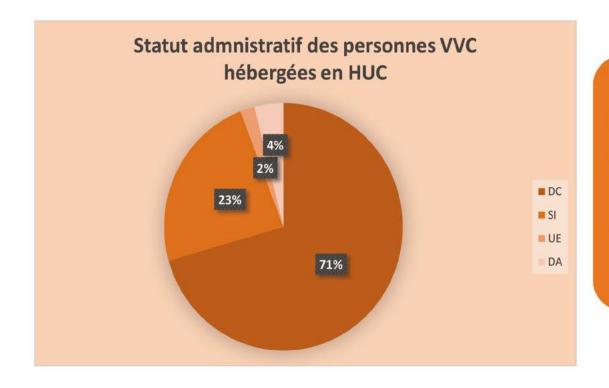


Sur l'ensemble des HU la moyenne d'âge des adultes est de 40 ans en 2023.

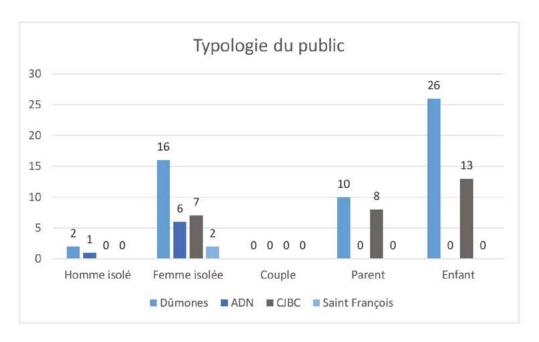
A noter: certaines personnes VVC peuvent être accueillies à l'abri de nuit, cela s'explique pour plusieurs raisons: besoin d'une présence la nuit (veilleur de nuit), consommations, vulnérabilité psychologique...Ces accueils restent à la marge.

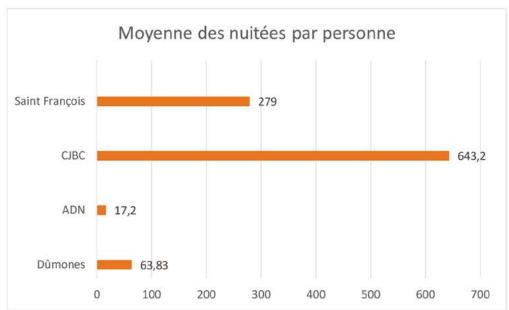


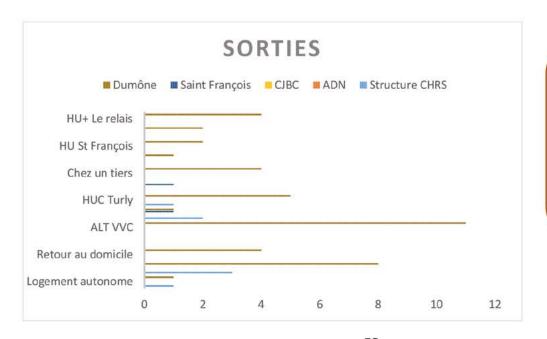
Sur l'ensemble des HU la moyenne d'âge des enfants est de 6 ans en 2023. Certaines structures n'ont pas d'orientation enfants du fait de leurs modalités d'accueil.



Sur l'ensemble des HU les personnes de droit commun représentent 71 %. Les personnes en situation irrégulière représentent 23 %. Ces 2 statuts sont largement majoritaires.





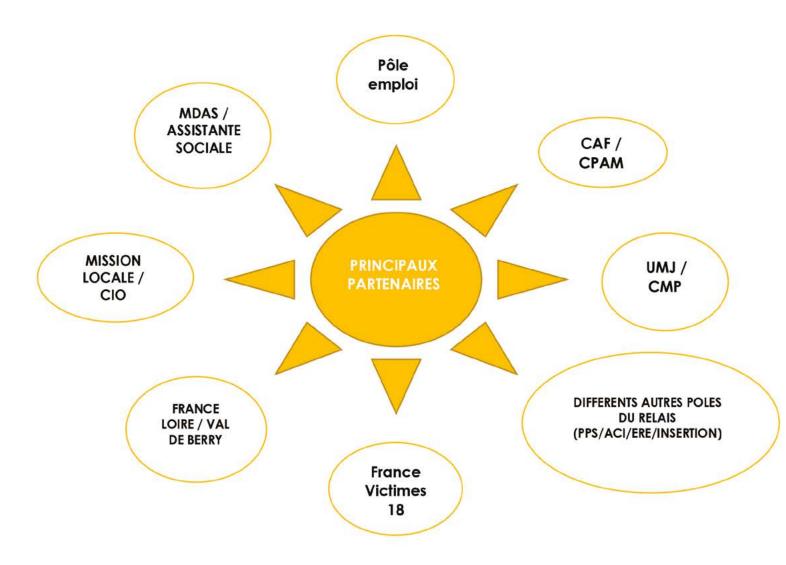


On peut constater que plusieurs personnes sont orientées vers de l'ALT VVC.

Il y a également une part importante de retour au domicile conjugal.

7.6 Lien partenaria

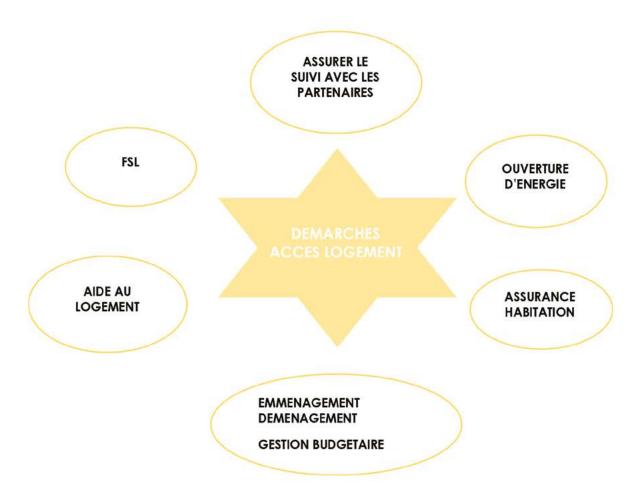
Durant l'année 2023, l'équipe éducative a pu développer son lien partenarial avec différentes structures afin d'assurer un suivi complet des personnes victimes de violences conjugales bénéficiant d'un accompagnement :



A noter:

- Des rendez-vous tripartites sont organisés
 - Des synthèses
 - Des accompagnements physiques
 - Des entretiens téléphoniques
- Travail transversal avec le SAVI : réunion d'équipe, permanence sur les HU.

Le travail transversal avec le SAVI est essentiel, les personnes accueillies bénéficient d'un co accompagnement SAVI/VVC. Le SAVI axe son intervention sur l'accompagnement juridique et le soutien psychologique, tandis que l'équipe VVC prend en charge l'accompagnement vers et dans le logement (santé, administratif, habiter, parentalité, évaluation des besoins et orientation...). Ce co accompagnement est donc complémentaire et un véritable atout pour les personnes hébergées.



L'accompagnement n'est pas seulement axé sur des démarches administratives, le travail éducatif consiste également à aider ces personnes à se reconstruire et reprendre confiance en elles.

Une attention particulière est également portée au bien-être des enfants sur d'éventuelles séquelles en lien avec les violences dont ils étaient témoins voire victimes.

La question des enfants exposés est un sujet d'attention de plus en plus fort pour les association d'aide aux victimes.

Pour cela, l'équipe a mis en place durant l'année 2023 :

- ❖ Des ateliers autour de l'estime de soi.
- L'utilisation d'outils comme le violentomètre et la roue des émotions.
- Des sorties : cinéma, promenade.
- Des temps de formation « prévention suicide » ; « prostitution en parcours migratoire »

A savoir:

En 2024, un projet de médiation équine est mis en place en collaboration avec le pôle Transition Vers l'Emploi du Relais, le pôle Veille Sociale et le Centre équestre de Saint Florent sur Cher.

Ce projet a pour but d'aider les femmes à reprendre confiance en elles et gérer leurs émotions par le biais de la médiation animale.





7.7 Conclusion

Les points essentiels à retenir en 2023

- Ouverture de place VV Le Relais suite à une forte augmentation des demandes (6 places HU VV avec accompagnement + 6 places ALT)
- Accueil de toutes typologies, caractéristiques et âges
- Accompagnement social et administratif mais également éducatif : mise en place de projet / atelier
- Travail transversal entre les différents pôles de l'association
 - Travail partenarial auprès de multiples partenaires / associations
 - Développement de places supplémentaires VV sur d'autres associations : CJBC

8 Le projet CEJR

NEET. "Neither in employment, éducation or training" est un acronyme qui se traduit littéralement par "ni dans l'emploi, ni dans l'éducation, ni dans la formation". Cet indicateur est utilisé par l'Union européenne pour mieux comprendre la situation des jeunes sur le marché du travail. En 2018, ce sont ainsi 963 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans qui se trouvaient dans cette situation selon une étude publiée par l'Institut statistique du ministère du Travail, la DARES.

Une étude de l'Insee, rendue publique le 10 janvier 2023, a cherché à mettre en évidence cette fraction de la population, représentant 1,4 million de jeunes.

Au-delà de ces chiffres, les situations sont très diverses, avec des catégories de jeunes plus touchées que d'autres en raison d'un certain

nombre d'obstacles liés au parcours de chacun. Dans ce contexte de fragilité, où les jeunes sont confrontés à des problèmes multiples et complexes, le « programme GO » comme son nom l'indique, s'inscrit dans une démarche « d'aller vers » qui vise à apporter un soutien spécifique et renforcé aux jeunes en situation de rupture. Dans le cadre de ce projet, le

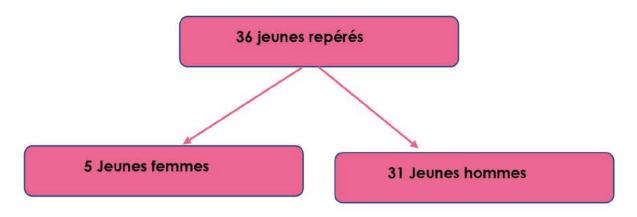
consortium est composé de trois partenaires du département du Cher : Addictions France, la Ligue de l'Enseignement et l'Association Le Relais. Chacune intervient chacun dans le projet, pour offrir aux jeunes un accompagnement global et personnalisé



La ligue de l'enseignement procède à un repérage des jeunes dans différents territoires, puis les oriente vers la Maison Des Adolescents qui procède à une évaluation sociale. Une fois intégrés au projet, les jeunes bénéficient d'un accompagnement administratif et sanitaire par la MDA, puis d'un accompagnement au logement par le RELAIS. L'objectif ultime est de guider ces jeunes vers l'emploi, les conduisant ainsi vers les Missions Locales où ils bénéficieront d'un accompagnement spécifique en vue de leur insertion professionnelle.

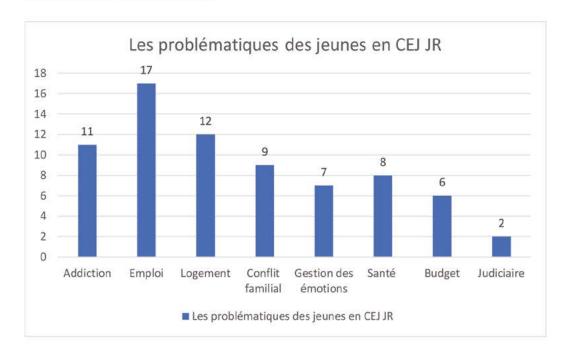
8.1.1 Les jeunes repérés depuis le 1er Février 2023

Au total depuis la mise en place du dispositif, <u>36 jeunes</u> ont été identifiés comme possiblement éligible au projet CEJ JR dans différentes zones du département du Cher. Parmi ces jeunes, <u>21 ont intégré</u> le projet tandis que <u>13 autres</u> ont décliné l'opportunité d'y prendre part ou n'avaient pas le profil adapté au projet et <u>2 sont en cours d'évaluation</u>.



Quelques hypothèses sur le refus d'adhésion sont identifiées: la réticence des jeunes à participer au programme incluant la méfiance institutionnelle, certains craignant des implications ou des contraintes cachées liées au programme. Une autre hypothèse concerne la perception de l'autonomie, certains jeunes préférant trouver des solutions par eux-mêmes. Certains peuvent également être découragés par leur situation et avoir du mal à croire que les choses peuvent s'améliorer. L'attachement au mode de vie actuelle et la réticence à vivre avec d'autres personnes sont également mentionnés comme des obstacles potentiels

Parmi les 21 jeunes inscrits :



Parmi les 21 jeunes actuellement suivis dans le programme GO, il est intéressant de noter que 9 d'entre eux font face à des conflits familiaux complexes. En ce qui concerne les jeunes ayant des problématiques liées au logement, notre programme offre une solution rapide grâce aux hébergement : « sas préparatoires » qui sont disponibles en seulement 3 jours. Sur les 12 jeunes ayant besoin d'un logement, nous avons réussi à intégrer 11 d'entre eux sur le SAS préparatoire et 1 jeune en CHRS. Parmi les 11 jeunes en sas préparatoire, 2 jeunes ont intégré le programme dit « CEJ JR connexe ».

C'est un programme qui permet aux jeunes, d'accéder au logement rapidement sans qu'ils soient en amont évalués par la maison des adolescents. Cette réactivité dans la résolution des problèmes de logement est essentielle pour offrir un soutien immédiat aux jeunes sans hébergement.

8.2 Les jeunes pris en charge par le Relais

8.2.1 Le projet mis en place

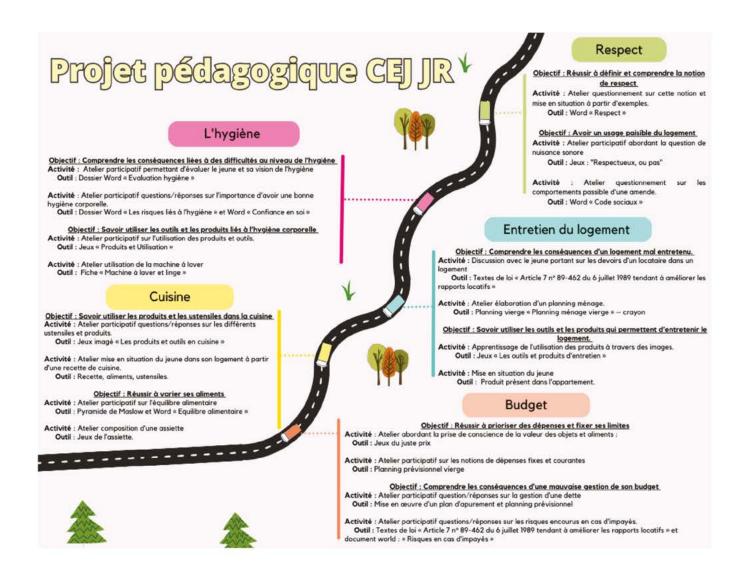
Le Relais a mis à disposition des appartements dans les zones suivantes :

- Vierzon, ouverture le 31 mars 2023
- Bourges, ouverture le 12 juillet 2023
- Saint-Amand-Montrond, ouverture le 17 août 2023
- Aubigny sur Nère, ouverture le 20 avril 2023

Chacun de ces appartements est meublé et équipé. Il dispose de 2 chambres individuelles avec un espace commun. Sur le département du Cher, c'est 8 places au total qui ont été dédiées à ce projet. Le Relais accompagne les jeunes du CEJ JR dans 5 domaines : Le budget, l'entretien du logement, l'hygiène, la cuisine et l'usage paisible du logement.







Le projet est conçu de manière à s'adapter au profil individuel de chaque jeune, ce qui permet une approche pédagogique personnalisée. Cette approche prend en considération la singularité de chaque jeune, en reconnaissant ses besoins spécifiques, afin de lui apporter un accompagnement efficace et favoriser sa progression. En mettant l'accent sur cette personnalisation, nous visons à maximiser les chances de réussite de chaque jeune, en prenant en compte le fait que leurs besoins et leurs parcours sont uniques.

8.2.2 Les jeunes en SAS préparatoire

Parmi ces jeunes inscrits en SAS préparatoire du projet CEJ JR au cours de l'année 2023 : 2 ont été accueillis à Aubigny, 3 accueillis à Vierzon, 4 accueillis à Bourges et 2 accueillis à Saint Amand soit, un total de 11 jeunes accueillis.

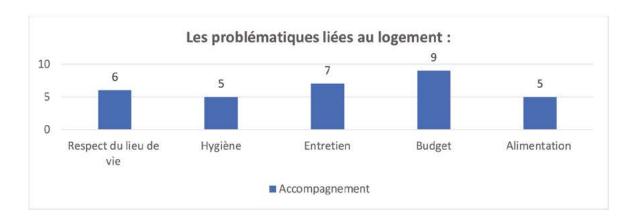
Tous les jeunes rencontraient des situations compliquées avant d'entrer dans le sas : 7 jeunes étaient à la rue, 3 jeunes en squat et 1 jeune sortant d'un foyer.

Parmi ces 11 jeunes, 5 ont été accueillis dans un premier temps en CEJR « connexe ». Comme expliqué précédemment, ces jeunes ont été accueillis en urgence sur les logements du sas préparatoire sans avoir été évalués en amont par la Maison des adolescents qui est décisionnaire de l'entrée d'un jeune sur le programme GO : 3 jeunes ont intégré le programme GO après avoir

été évalués par La MDA, 1 jeune n'a pas souhaité être accompagné et 1 jeune a intégré un hébergement d'insertion du Relais « Passerelle ».

Au final, 9 jeunes ont été accompagnés dans le cadre du projet CEJR, dont 3 sont entrés, en amont, en CEJR connexe.

8.2.2.1 Les problématiques des jeunes



Parmi les 9 jeunes, il est intéressant de noter :

- 100% des jeunes rencontrent des difficultés à gérer leurs budgets,
- 78% rencontrent des problématiques liées à l'entretien du logement,
- 56% ont des carences d'hygiène et de nutrition,
- 67% rencontrent des fragilités dans le respect de la cohabitation.

Ces chiffres mettent en évidence l'importance d'apporter un accompagnement éducatif avant l'accès à un logement autonome afin d'éviter des risques tels que l'endettement, l'expulsion, ou la mal nutrition. Il est ainsi nécessaire de proposer au jeune un accompagnement qui demeure adapté à leur problématique personnelle.

8.2.2.2 L'accompagnement des jeunes

Dans le cadre de l'accompagnement sur le projet CEJ JR, les travailleurs sociaux mettent en œuvre des visites à domicile pour prendre un temps d'échange avec les jeunes et/ou leurs proposer des activités. Des passages non anticipés également réalisées. Pour chaque jeune, plusieurs axes sont travaillés (voir tableau ci-dessous) pour qu'ils deviennent autonomes sur le logement.

Le jeune n°1:

Entrée sur le logement le 31 mars 2023

Sortie le 5 décembre 2023.

Nombre de visites : 84 visites effectuées

Les thèmes abordés:

Thème	Progrès constatés	Nombre d'activités réalisées	
Hygiène	OUI	5	
Entretien du logement	OUI	5	
Budget	OUI	3	
Cuisine	OUI	1	

Le jeune n°2:

Entrée sur le logement le 13 avril 2023

Sortie le 4 juillet 2023.

Nombre de visites : 34 visites effectuées

Les thèmes abordés:

Thème	Progrès constatés	Nombre d'activités réalisées	
Hygiène	OUI	5	
Entretien du logement	OUI	5	
Budget	OUI	3	
Cuisine	OUI	1	

Le jeune n°3:

Entrée sur le logement le 6 octobre 2023

Toujours hébergé.

Nombre de visites : 23 visites effectuées

Les thèmes abordés:

Thème	Progrès constatés	Nombre d'activités réalisées	
Hygiène	NON	2	
Entretien du logement	OUI	3	
Budget	NON	1	
Usage paisible du logement	OUI	1	

Le jeune n°4:

Entrée sur le logement le 11 octobre 2023

Toujours hébergé.

Nombre de visites : 15 visites effectuées

Thème

Les thèmes abordés:

	constatés	d'activités réalisées	
Hygiène	NON	2	
Entretien du logement	OUI	3	
Usage paisible du logement	OUI	3	
Budget	NON	2	

Progrès

Nombre

Le jeune n°5:

Entrée sur le logement le 02 octobre 2023

Sortie le 13 décembre 2023

Nombre de visites : 12 visites effectuées

Les thèmes abordés :

Thème	Progrès constatés	Nombre d'activités réalisées
Budget	NON	4
Entretien du logement	OUI	2
Usage paisible du logement	OUI	3

Le jeune n°6:

Entrée sur le logement le 06 octobre 2023

Toujours hébergé

Nombre de visites : 13 visites effectuées

Les thèmes abordés :

Thème	Progrès constatés	Nombre d'activités réalisées
Entretien du logement	OUI	1
Usage paisible du logement	NON	5
Hygiène	NON	0
Cuisine	NON	2
Budget	NON	2

Le jeune n°7:

Entrée sur le logement le 22 septembre 2023

Toujours hébergé

Nombre de visites : 16 visites effectuées

Les thèmes abordés :

Thème :	Progrès	Nombre
	constatés	d'activités
		réalisées
Entrotion	OUI	1

Entretien du logement	OUI	1
Usage paisible du logement	OUI	2
Hygiène	OUI	1
Cuisine	NON	2
Logement autonome	OUI	2
Budget	NON	3

Le jeune n°8:

Entrée sur le logement le 19 octobre 2023

Toujours hébergé

Nombre de visites : 12 visites effectuées

Thème:

Les thèmes abordés :

	constatés	d'activités réalisées
Entretien du logement	OUI	1
Usage paisible du logement	OUI	2

Progrès

Nombre

Logement	OUI	2
autonome		
Budget	NON	1

Le jeune n°9:

Entrée sur le logement le 19 octobre 2023

Toujours hébergé

Nombre de visites : 12 visites effectuées

Les thèmes abordés :

Thème :	Progrès constatés	Nombre d'activités réalisées
Entretien du logement	OUI	1
Usage paisible du logement	OUI	2
Logement autonome	OUI	2
Budget	NON	1

Au final, malgré des thématiques identiques, les besoins des jeunes sont différents, c'est ici que la flexibilité du projet pédagogique prendra tout son sens avec des réponses adaptées à leur profil.

Le travail partenarial avec MDA, MILO, MDAS, ligue de l'enseignement... est très soutenu et soutenant pour le jeune en rupture. Ce travail demande aux professionnels de communiquer très régulièrement afin d'assurer le suivi des jeunes.

Cependant, malgré le travail effectué par tous les partenaires, plusieurs freins à l'accès au logement autonome ont été identifiés par les travailleurs sociaux.

8.2.3 Les freins liés à l'accès à un logement autonome

ENTRETIEN:

50 % des jeunes ont des difficultés à entretenir un logement.

BUDGET:

56 % des jeunes ont des difficultés à payer leur loyer. Les 44% restants n'ont pas encore de ressources

ADMINISTRATIF:

89 % des jeunes n'ont pas les documents administratifs nécessaires à l'accès à un logement autonome.

MISE EN DANGER:

12% des jeunes se mettent en danger dans le logement.

RESSOURCES:

100 % n'ont pas de ressources stables et pérennes.

8.2.4 Conclusion

Temporalité: 75% des jeunes sont sur le dispositif depuis moins de 4 mois. Les démarches telles que : La carte d'identité et l'avis d'imposition n'ont pas encore été finalisées.

Ressources fluctuantes : Aucun jeune n'a eu d'emploi depuis le début du projet CEJ JR. L'allocation CEJ d'un montant de 528 euros n'est pas versée de manière régulière par l'ASP. Elle peut être versée le 3 du mois comme le 19.

Besoin d'étayage sur le logement: En effet, certains jeunes ont pu se mettre en danger sur le logement : exemple, Casserole laissée pendant toute une nuit sur le feu, utilisation de Javel pour laver la vaisselle...

Une gestion budgétaire fragile: Les jeunes ont des difficultés à payer leur participation financière ce qui entraine des dettes.

Les travailleurs sociaux ont identifié plusieurs obstacles entravant l'autonomie en matière de logement pour les jeunes. En effet, 89% de ces jeunes ne disposent **pas d'avis d'imposition**. De plus, certains doivent renouveler plusieurs documents tels que leur carte identité, leur carte vitale ou leur assurance complémentaire santé.

Les ressources financières allouées fluctuent et sont versées en retard et de façon irrégulière. Par exemple, l'allocation CEJ d'un montant de 528 euros, bien que suffisante pour effectuer une demande de logement social et équivalente au RSA, n'est pas aussi stable que ce dernier. Si un jeune de 20 ans inscrit en CEJR n'obtient pas un emploi stable à la fin de celui-ci, il risque de se retrouver sans ressources, accumulant des dettes de loyer. Dans la mesure où les allocations CEJR ne sont pas garanties dans la durée, il est préférable d'attendre que le jeune trouve un emploi stable comme un CDD d'au moins 6 mois ou un droit au RSA, avant de faire une demande de logement.

Certains jeunes nécessitent un soutien plus important en matière de logement que ce que propose le SAS préparatoire.

Malgré les accompagnements, la gestion budgétaire demeure fragile. Même avec la mise en place d'activités budgétaires, de planification mensuelles, de sensibilisation aux coûts de la vie quotidienne ainsi que l'établissement de prévisions budgétaires et de calendriers de paiement, les jeunes ont des situations complexes : 1 jeune est sous curatelle renforcée, plusieurs jeunes ont des dettes, d'autres jeunes présentent des problématiques d'addictions et/ ou de santé mentale.

8.2.4.2 La sortie des jeunes en CEJR

<u>1 jeune</u> a accédé à l'Université de Bordeaux.

1 jeune a accédé au logement Passerelle du Relais

<u>2 jeunes</u> sont retournés en squats

<u>1 jeune</u> a déménagé vers un autre secteur.

En conclusion, nous avons accompagné un total de 11 jeunes au cours de l'année 2023, dont actuellement 6 sont encore pris en charge. Ce processus demande du temps, notamment pour mettre à jour leurs situations administratives et les aider à acquérir les compétences nécessaires à la vie dans un logement autonome.

Établir une relation de confiance avec certains jeunes nécessite une réflexion constante pour parfaire notre approche et ajuster la manière dont nous les accompagnons.

A ce jour, aucun des jeunes que nous suivons n'a réussi à décrocher un emploi qui lui permettrait d'accéder à un logement autonome.

9 La logistique : support de la qualité des accueils

Le service de logistique joue un rôle crucial en assurant la fluidité des opérations au sein du pôle, allant de la maintenance des logements à la coordination logistique et à la sécurité des lieux. Ses missions diverses contribuent de manière significative à la bonne marche des activités et à la satisfaction des besoins de l'ensemble du pôle veille sociale.

9.1 Les principales missions

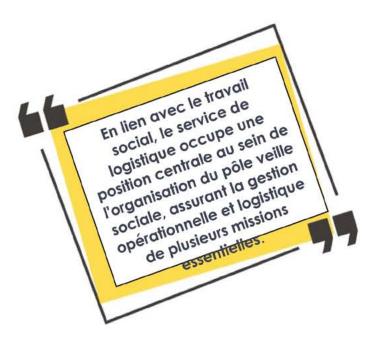
Approvisionnement

Gestion logistique

Gestion
Administrative

Collaboration et Communication

Prévention et sécurisation



Les tâches récurrentes :

En matière d'approvisionnement, la récupération des denrées à la banque alimentaire s'effectue deux fois par semaine.

Sur le plan logistique, en ce qui concerne la blanchisserie, une opération de dépôt est planifiée chaque semaine, suivie d'un retrait des éléments restants sur le site. Chaque jeudi matin, une livraison du linge propre, en provenance de la blanchisserie de l'hôpital, est acheminée jusqu'à l'Abri De Nuit. Par la suite, un processus de rangement est effectué pour assurer la pleine opérationnalité de la blanchisserie. Toujours sur le plan logistique, le service prend



en charge le traitement des équipements de literie et du matériel, ainsi que la gestion des opérations de déchetterie, entre autres.



Blanchisserie 1 dépôt par semaine + 1 livraison du linge propre chaque jeudi matin

Les autres missions :

Au **niveau de la maintenance**, le service logistique assume des responsabilités variées notamment dans la réalisation de premières maintenances. Selon les demandes émises par le pôle veille sociale, des missions spécifiques telles que traitements des nuisibles, constats dégâts des eaux, les petites réparations et installation de détecteurs de fumée sont également accomplies en fonction des besoins. De même que la réalisation d'états des lieux pour les ouvertures et fermetures d'appartements. Des déplacements sont effectués à travers l'ensemble du département sur tous les sites d'hébergement. Il assure aussi suivi de l'entretien du parc automobile.

La **gestion administrative** occupe une place importante au sein de ce service, allant de la prise de rendez-vous avec des prestataires extérieurs pour devis ou réparations, à la comparaison des offres les plus adaptées.

La collaboration et la communication avec les différents pôles de l'association et les partenaires sont des aspects complémentaires des activités logistiques. Dans le cadre de ses missions, l'agent technique collabore étroitement avec divers partenaires, tels que les garagistes, Proxi Serve, Izi Confort, la miroiterie, etc.

